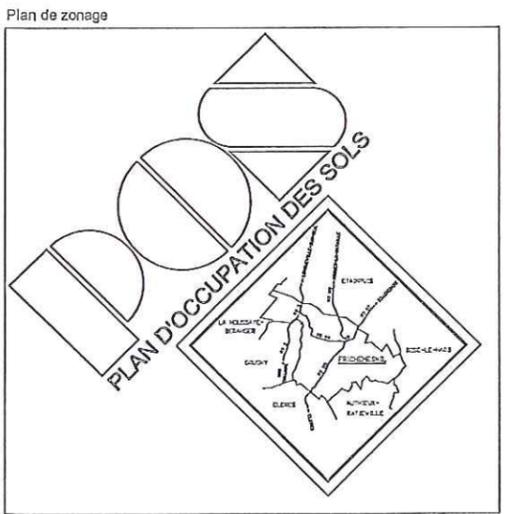




canton de
CLERES

FRICHEMESNIL

2



Légende :

-  Limite de zone
-  Limite communale
-  Droit de Préemption Urbain
-  Espace boisé classé à conserver ou à créer (classé au titre du L.130.1 du C.U.)
-  Alignement d'arbres classés (classé au titre du L.130.1 du C.U.)
-  bâtiment représenté au titre du L.123-3-1 du C.U.